

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75026

Objet

RW

Tarifs du Palais des
Congrès - CEPAAC
Additif

DATE DE CONVOCATION

26 mars 1979

DATE D'AFFICHAGE

26 mars 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 25

Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le trente mars

à 9 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD.

Etaient présents : MMTETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, BOUCHET, BOUTET, LIS, LACHAUD, FABER, POUGET, PAPEAU, VIAUD, MONTRON, COLLE, NAULIN, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BERLAND, BROTRÉAU, DUFEIL, TAP, CABAL, PELLETIER, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BCISARD par M. MAURELLET

Absents : MM. FOUMAILLOUX

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibérations des 30 septembre et 25 novembre 1977, le Conseil Municipal a fixé les tarifs du CEPAAC.

Les salles de Commission "G" (100 places) et "F" (50 places) du Palais des Congrès ont été jumelées : la cloison de séparation ayant été enlevée.

Cette transformation répond au souhait exprimé par les utilisateurs hésitant à louer la grande salle pour les réunions de 100 à 150 personnes.

Par la suite, afin de conserver le potentiel des salles, il est envisagé la pose d'une cloison amovible qui permettrait de rétablir la capacité initiale en salles de 50 places très utiles pour les congrès de moyenne importance.

Les tarifs de cette nouvelle salle qui prendra la dénomination de salle "F - G" (150 places) seraient les suivants :

	<u>1/3 journée</u>	<u>Journée</u>	<u>Soirée</u>
. Salle de 150 places	400,00 F	550,00 F	435,00 F

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 6 mars 1979,

DECIDE :

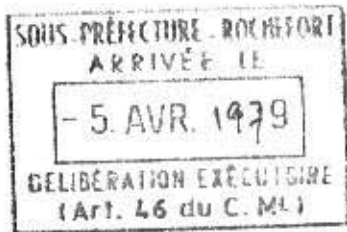
- de fixer comme suit les tarifs de la nouvelle salle "F - G" du Palais des Congrès - CEPAAC

	<u>1/3 journée</u>	<u>Journée</u>	<u>Soirée</u>
Salle de 150 places	400,00 F	550,00 F	450,00 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



[Signature]
Par délégation
de M. le Maire
Le 1^{er} Adjoint